

Matière: Na'h - Livre: Josué - Chapitre: Ch.10

Thème: La guerre de Guiv'on - Auteur: Eliahou Lilti

Titre: Qui est juif ?



Introduction



**Notes de
l'enseignant**

Nous proposons d'étudier en parallèle de ce chapitre, son prolongement dans le livre de *Chmouel*, pour couvrir l'ensemble de l'histoire commune d'Israël et des Guiv'onim et ses enjeux surprenants.

Cette histoire, qui commence avec Yéhochoua, se poursuit à l'époque du roi Chaoul et du roi David, jusque dans le livre de *Chmouel II* et s'achève par un dénouement bouleversant. La relation Israël-Guiv'onim est pleine de rebondissements qui mêlent grandeur d'âme et tragique.

Nous verrons que la présence de la communauté des Guiv'onim au sein d'Israël, est source d'enseignements particulièrement importante pour le peuple juif et que les juifs vont avoir la grandeur d'entendre ce que les Guiv'onim ont à leur dire.

Cette aventure va également nous éclairer sur l'une des caractéristiques des grands hommes du na'h: les apparentes contradictions dans leur comportement; mais qui volent en éclats quand on comprend que leurs pas sont guidés par la vérité et par l'accomplissement de la volonté divine, sans craindre les plus grands sacrifices.

Rappelons que les Guiv'onim sont un peuple indigène qui a obtenu la vie sauve, moyennant une conversion¹, un impôt et un asservissement au peuple juif.

¹ Ces éléments seront repris dans le corps de l'étude.



Le texte étudié

Josué chap. 10, v.
1-15

יהושע פרק י

(א) וַיְהִי כִשְׁמַע אֲדָנִי צְדָק מֶלֶךְ יְרוּשָׁלַם כִּי לָכַד יְהוֹשֻׁעַ אֶת הָעִי וַיַּחְרִימָהּ כַּאֲשֶׁר עָשָׂה לִירִיחוֹ וּלְמַלְכָּהּ כִּן עָשָׂה לְעִי וּלְמַלְכָּהּ וְכִי הִשְׁלִימוּ יֹשְׁבֵי גִבְעוֹן אֶת יִשְׂרָאֵל וַיְהִיו בְּקִרְבָּם:

(ב) וַיִּירָאוּ מְאֹד כִּי עִיר גְּדוֹלָה גִבְעוֹן כְּאַחַת עָרֵי הַמַּמְלָכָה וְכִי הִיא גְּדוֹלָה מִן הָעִי וְכָל אַנְשֵׁיהָ גִבְרִים:

(ג) וַיִּשְׁלַח אֲדָנִי צְדָק מֶלֶךְ יְרוּשָׁלַם אֶל הוֹהֵם מֶלֶךְ חִבְרוֹן וְאֶל פְּרָאִם מֶלֶךְ יֶרְמוֹת וְאֶל יַפְיַע מֶלֶךְ לְכִישׁ וְאֶל דָּבִיר מֶלֶךְ עֲגִלוֹן לֵאמֹר:

(ד) עֲלוּ אֵלַי וְעִזְרָנִי וְנִכְּחָה אֶת גִּבְעוֹן כִּי הִשְׁלִימָה אֶת יְהוֹשֻׁעַ וְאֶת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל:

(ה) וַיֵּאָסְפוּ וַיַּעֲלוּ חֲמִשָּׁת מַלְכֵי הָאֲמָרִי מֶלֶךְ יְרוּשָׁלַם מֶלֶךְ חִבְרוֹן מֶלֶךְ יֶרְמוֹת מֶלֶךְ לְכִישׁ מֶלֶךְ עֲגִלוֹן הֵם וְכָל מַחְנֵיהֶם וַיַּחֲנוּ עַל גִּבְעוֹן וַיִּלְחָמוּ עִלֶּיהָ:

(ו) וַיִּשְׁלַחוּ אַנְשֵׁי גִבְעוֹן אֶל יְהוֹשֻׁעַ אֶל הַמַּחֲנֶה הַגְּלֹגֶלֶת לֵאמֹר אֵל תִּרְף דִּדְךָ מֵעַבְדֶּיךָ עֲלֵה אֵלֵינוּ מִהֲרָה וְהוֹשִׁיעָה לָנוּ וְעִזְרָנוּ כִּי נִקְבְּצוּ אֵלֵינוּ כָּל מַלְכֵי הָאֲמָרִי יֹשְׁבֵי הָהָר:

(ז) וַיַּעַל יְהוֹשֻׁעַ מִן הַגְּלֹגֶלֶת הוּא וְכָל עַם הַמַּלְחָמָה עִמּוֹ וְכָל גִּבּוֹרֵי הַחַיִל: פ

(ח) וַיֹּאמֶר יְקֹוֹק אֵל יְהוֹשֻׁעַ אֵל תִּירָא מֵהֶם כִּי בְיָדְךָ נִתְּתִים לֹא יַעֲמֵד אִישׁ מֵהֶם בְּפָנֶיךָ:

(ט) וַיָּבֹא אֲלֵיהֶם יְהוֹשֻׁעַ פֶּתְאִים כָּל הַלַּיְלָה עֲלֵה מִן הַגְּלֹגֶלֶת:

(י) וַיְהִי כִּשְׁמַע יְקֹוֹק לְפָנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּכְּסוּ מִכָּה גְּדוֹלָה בְּגִבְעוֹן וַיִּרְדְּפֵם דָּרָךְ מֵעֵלָה בֵּית חוּרֹן וַיִּכְּסוּ עַד עֲזָקָה וְעַד מִקְדָּה:

(יא) וַיְהִי בְּנִסְסֵם מִפְּנֵי יִשְׂרָאֵל הֵם בְּמוֹרֵד בֵּית חוּרֹן וַיִּקְוֹק הַשְּׁלִיף עֲלֵיהֶם אֲבָנִים גְּדוֹלוֹת מִן הַשָּׁמַיִם עַד עֲזָקָה וַיִּמְתּוּ רַבִּים אֲשֶׁר מִתּוֹ בְּאֲבָנֵי הַבֶּרֶד מֵאֲשֶׁר הִרְגוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל בְּחָרֶב: ס

(יב) אַז יָדַבֵּר יְהוֹשֻׁעַ לִיקְוֹק בַּיּוֹם תַּת יְקֹוֹק אֶת הָאֲמָרִי לְפָנֵי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיֹּאמֶר לְעֵינֵי יִשְׂרָאֵל שְׁמֹשׁ בְּגִבְעוֹן דּוֹם וַיֵּרַח בְּעֶמֶק אֵילוֹן:

(יג) וַיִּדָּם הַשְּׁמֹשׁ וַיֵּרַח עֶמֶד עַד יָקָם גּוֹי אִיבִיו הֲלֹא הִיא כְּתוּבָה עַל סֵפֶר הַיִּשָּׁר וַיַּעֲמֵד הַשְּׁמֹשׁ בְּחֻצֵי הַשָּׁמַיִם וְלֹא אָץ לָבוֹא כַּיּוֹם תַּמִּים:

(יד) וְלֹא הָיָה כַּיּוֹם הַהוּא לְפָנָיו וְאַחֲרָיו לְשִׁמְעַת יְקֹוֹק בְּקוֹל אִישׁ כִּי יִקְוֹק נִלְחָם לְיִשְׂרָאֵל: פ

Josué, chap. 10

1 Adoni-Cédek, roi de Jérusalem, ayant appris que Josué avait pris et détruit Aï, qu'il avait fait subir à cette ville et à son roi le même sort qu'à Jéricho et au sien, que les habitants de Gabaon avaient fait leur paix avec les Israélites et vivaient au milieu d'eux, 2 fut saisi de terreur; car Gabaon était une grande ville, une vraie ville royale, plus considérable que celle d'Aï, et tous ses hommes étaient des braves. 3 Adoni-Cédek, roi de Jérusalem, envoya donc dire à Hohâm, roi d'Hébron, à Pirâm, roi de Yarmouth, à Yaphya, roi de La'hich, et à Debir, roi d'Eglôn: 4 "Venez à moi et prêtez-moi main-forte, pour que nous attaquions Gabaon, parce qu'elle a fait sa paix avec Josué et les Israélites." 5 Les cinq rois amorréens: le roi de Jérusalem, celui d'Hébron, celui de Yarmouth, celui de La'hich et celui d'Eglôn, unissant leurs forces, marchèrent alors avec toutes leurs armées contre Gabaon et en firent le siège. 6 Les gens de Gabaon firent dire à Josué, au camp de Ghilgal: "N'abandonne pas tes serviteurs! Hâte-toi de venir à notre secours et de nous soutenir, car tous les rois amorréens habitant la montagne se sont coalisés contre nous!" 7 Josué monta de Ghilgal avec tous ses gens de guerre, avec les plus braves combattants. 8 Et Dieu dit à Josué: "Ne les crains point, je les livre en ton pouvoir; pas un d'entre eux ne tiendra devant toi." 9 Josué les attaqua à l'improviste, après avoir marché toute la nuit depuis Ghilgal; 10 et l'Eternel les fit plier en désordre devant Israël, qui leur infligea, près de Gabaon, une terrible défaite, puis les poursuivit sur la montée de Béthorôn et les mena battant jusqu'à Azêka et Makkéda. 11 Tandis qu'ils fuyaient devant Israël, comme ils se trouvaient sur la pente de Béthorôn, l'Eternel fit tomber sur eux, jusqu'à Azêka, d'énormes grêlons qui les tuèrent; et il en périt un plus grand nombre par ces grêlons que par l'épée des enfants d'Israël. 12 C'est alors, en ce jour où l'Eternel mit l'Amorréen à la merci des Israélites, que Josué fit appel au Seigneur et dit en présence d'Israël: "Soleil, arrête-toi sur Gabaon! Lune, fais halte dans la vallée d'Ayyalôn!" 13 Et le soleil s'arrêta et la lune fit halte, jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis, ainsi qu'il est écrit 'dans le Livre de Yachâr. Et le soleil, immobile au milieu du ciel, différa son coucher de près d'un jour entier. 14 Pareille journée ne s'est vue ni avant ni depuis lors, où l'Eternel ait obéi à la voix d'un mortel. C'est que Dieu combattait pour Israël! 15 Josué rentra ensuite, avec tout Israël, au camp de Ghilgal.

Josué chap. 10, v.
1-15

שמואל ב פרק כא

(א) וַיְהִי רָעַב בַּיָּמִי דָּוִד שְׁלֹשׁ שָׁנִים שָׁנָה אַחֲרֵי שָׁנָה וַיִּבְקֹשׁ דָּוִד
אֶת פְּנֵי יִקְוֹק ס וַיֹּאמֶר יִקְוֹק אֶל שָׂאוּל וְאֶל בֵּית הַדְּמִים עַל אֲשֶׁר
הִמִּית אֶת הַגְּבַעֲנִים:

(ב) וַיִּקְרָא הַמֶּלֶךְ לַגְּבַעֲנִים וַיֹּאמֶר אֲלֵיהֶם וְהַגְּבַעֲנִים לֹא מִבְּנֵי
יִשְׂרָאֵל הֵמָּה כִּי אִם מִיִּתְרֵי הָאֲמֹרִי וּבְנֵי יִשְׂרָאֵל נִשְׁבְּעוּ לָהֶם
וַיִּבְקֹשׁ שָׂאוּל לְהַפְתֵּם בְּקִנְיָתוֹ לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל וַיְהוּדָה:

Chmouel II, chap.
21, v. 1-10

(ג) וַיֹּאמֶר דָּוִד אֶל הַגְּבֵעִימִים מָה אַעֲשֶׂה לָכֶם וּבַמָּה אֶכְפֹּר וּבְרַכּוּ אֶת נַחֲלַת יְקֹוֹק:

(ד) וַיֹּאמְרוּ לוֹ הַגְּבֵעִימִים אֵין לִי לָנוּ כֶּסֶף וְזָהָב עִם שְׂאוֹל וְעַם בֵּיתוֹ וְאֵין לָנוּ אִישׁ לְהַמִּית בְּיִשְׂרָאֵל וַיֹּאמֶר מָה אַתֶּם אֹמְרִים אַעֲשֶׂה לָכֶם:

(ה) וַיֹּאמְרוּ אֶל הַמֶּלֶךְ הָאִישׁ אֲשֶׁר כָּלְנוּ וְאֲשֶׁר דָּמָה לָנוּ נִשְׁמַדְנוּ מִהַתִּיצֵב בְּכָל גְּבַל יִשְׂרָאֵל:

(ו) יִנְתֵּן יְתֵן לָנוּ שְׂבַעָה אֲנָשִׁים מִבְּנֵי וְהוֹקְעֵנוּם לִיקוֹק בְּגִבְעַת שְׂאוֹל בְּחִיר יְקֹוֹק ס וַיֹּאמֶר הַמֶּלֶךְ אֲנִי אֶתֵּן:

(ז) וַיַּחְמַל הַמֶּלֶךְ עַל מִפֵּי בִשֵׁת בֶּן יְהוֹנָתָן בֶּן שְׂאוֹל עַל שְׂבַעַת יְקֹוֹק אֲשֶׁר בִּינְתֶם בֵּין דָּוִד וּבֵין יְהוֹנָתָן בֶּן שְׂאוֹל:

(ח) וַיִּקַּח הַמֶּלֶךְ אֶת שְׁנֵי בְנֵי רִצְפָּה בַת אֵיָהָ אֲשֶׁר יָלְדָה לְשְׂאוֹל אֶת אֲרַמְנִי וְאֶת מְפַבֶּשֶׁת וְאֶת חַמְשַׁת בְּנֵי מִיכָל בַּת שְׂאוֹל אֲשֶׁר יָלְדָה לְעַדְרִיאֵל בֶּן בְּרַזְלֵי הַמַּחֲלָתִי:

(ט) וַיִּתְּנֵם בְּיַד הַגְּבֵעִימִים וַיִּקְיַעֵם בְּהָר לִפְנֵי יְקֹוֹק וַיִּפְּלוּ שְׁבַעַתִּים שְׂבַעַתֵּם יָחַד וְהֵם וְהֵמָּה הִמְתּוּ בַיָּמִי קִצִּיר בְּרֵאשִׁימִים תַּחֲלַת בַּתְּחִלַּת קִצִּיר שְׁעָרִים:

(י) וַתִּקַּח רִצְפָּה בַת אֵיָהָ אֶת הַשֶּׁקַּ וַתִּטְהוּ לָהּ אֶל הַצּוּר מִתְּחִלַּת קִצִּיר עַד נִתְּךְ מֵיָם עֲלֵיהֶם מִן הַשָּׁמַיִם וְלֹא נִתְּנָה עוֹף הַשָּׁמַיִם לָנוּחַ עֲלֵיהֶם יוֹמָם וְאֶת חַיַּת הַשָּׂדֶה לַיְלָה:

Chmouel II, chap. 21, v. 1-10

1 Il y eut une famine du temps de David, durant trois années consécutives. David consulta le Seigneur, qui répondit: "C'est à cause de Saül, de cette maison de sang, qui a fait périr les Gabaonites."
 2 Le roi manda les Gabaonites et leur parla (les Gabaonites ne faisaient pas partie des enfants d'Israël, mais des Amorréens survivants; les Israélites les avaient épargnés par serment, mais Saül, dans son zèle pour Israël et pour Juda, avait entrepris de les frapper);
 3 David donc dit aux Gabaonites: "Que dois-je faire pour vous et quelle expiation vous offrir, pour que vous bénissiez l'héritage du Seigneur?" 4 Les Gabaonites lui répondirent: "Nous n'avons ni argent ni or à réclamer de Saül et de sa maison, ni aucun homme à faire mourir en Israël." Et il dit: "Que voulez-vous donc? Je vous l'accorderai." 5 Ils dirent au roi: "L'homme qui nous extermina, qui avait médité notre ruine, notre disparition totale du territoire d'Israël, 6 qu'on nous livre sept de ses fils, nous les pendrons devant le Seigneur, sur la colline de Saül, de cet élu du Seigneur!" Le roi répondit: "Je les livrerai." 7 Le roi épargna Mephiboseth, fils de Jonathan, petit-fils de Saül, à cause du serment solennel qu'ils avaient échangé, lui, David, et Jonathan, fils de Saül, 8 et il prit les deux fils que Riçpa, fille d'Ayya, avait donnés à Saül, Armôni et Mephiboseth, et les cinq fils que Mi'hal, fille de Saül, avait donnés à Adriel, fils de Barzillaï, de Mehola. 9 Et il les remit aux Gabaonites, qui les pendirent sur la montagne devant le Seigneur, et tous les sept périrent ensemble. Ils furent mis à mort dans les premiers jours de la moisson, au commencement de la récolte des orges. 10 Riçpa, fille d'Ayya, prit un sac qu'elle étendit pour son usage sur la pierre, depuis le commencement de la moisson jusqu'à ce que l'eau du ciel tombât sur eux; et elle ne permit ni aux oiseaux du ciel d'approcher de ces corps le jour, ni aux bêtes sauvages la nuit.



L'hébreu dans le texte

YEHOCHOUA CHAP. 10:

- **אֶל תִּרְף יָדֶיךָ**: litt. ne desserre pas ta main; A ne pas confondre avec: que ta main ne se desserre pas. Sens figuré: ne cesse pas d'exercer ton emprise sur tes serviteurs. Dérivé de la racine **רפה**, faible, mou, flexible.
- **בְּמוֹרֵד**: pente. Dérivé de **יָרַד**, descendre. Deuxième occurrence biblique de ce mot, (la première est dans *Yéhochoua* chap. 7, 5).
- **וַיִּדַם הַשֶּׁמֶשׁ**: métaphore. Le soleil s'est tu. Comme si le soleil n'avait plus rien à dire devant le comportement du peuple juif qui vient au secours des Guiv'onim.
- **וְלֹא אָץ לָבוֹא**: verbe assez rare. Il ne s'est pas pressé de se coucher. Voir (*Exode* 5, 13): **וְהַנּוֹגְשִׁים אֲצִים** les contremaîtres pressaient (les esclaves).

CHMOUEL II, CHAP. 21:

- **בֵּית הַדָּמִים**: unique occurrence dans la Bible. Litt. la maison des sangs; fig. la maison où coule beaucoup de sang, la maison sanguinaire.
- **וְהוֹקְעֵנוּם**: et nous les pendrons, forme conjuguée de **לְהוֹקִיעַ**, dér. de la racine **הקע**, pendre.
- **בְּחִיר יְקוֹק**: l'élui de Dieu, dér. de la racine **בחר**, choisir, élire. Noter la seule occurrence biblique du mot **בְּחִיר**.



Analyse structurelle

YEHOCHOUA CHAP. 10:

Partie 1: Versets 1 à 6 / Expédition punitive des cinq rois cananéens contre les Guiv'onim, qui font appel à Yéhochoua.

Partie 2: Versets 7 à 11 / Soutenu par Dieu, Yéhochoua part en guerre, écrase miraculeusement les cinq rois et conquiert leur terres.

Partie 3: Versets 12 à 14 / Miracle unique dans l'histoire: l'arrêt du soleil et de la lune permet à Yéhochoua d'achever sa victoire.

CHMOUEL II, CHAP. 21:

Partie 1: Versets 1 à 3/ David découvre qu'une injustice infligée aux Guiv'onim provoque la famine et cherche à se réconcilier avec eux et à obtenir leur pardon.

Partie 2: Versets 4 à 6 / Les Guiv'onim ne veulent rien entendre et exigent la vie de 7 descendants du roi Chaoul, David ne parvient pas à les apaiser autrement.

Partie 3: Versets 7 à 10/ David accède finalement à leur demande et les Guiv'onim pendent les 7 descendants de Chaoul, qui restent pendus au grand air pendant six mois d'été

Partie 4: Action de piété de Riçpa bat Aya qui préserve les cadavres des intempéries.



Analyse thématique

I. QUESTIONS D'OUVERTURE

Quelques questions introductives, après avoir parcouru rapidement les deux textes rapportés ci-dessus:

1. Pourquoi défendre les Guiv'onim dans une affaire *privée* qui les oppose à des rois indigènes? Quoique le peuple juif s'était engagé dans une alliance avec eux, (cf *Josué* 9, 15), ce sont les Guiv'onim eux-mêmes qui sont la cause de cette guerre. Il serait logique qu'ils assument les conséquences de leurs actes.
2. Pourquoi l'arrêt du cycle jour-nuit, le plus grand miracle de tous les temps, arrive-t-il juste dans ce chapitre qui ne présente rien de particulièrement transcendant?
3. Quelle est la revendication exacte des Guiv'onim contre Chaoul?
4. Pourquoi punir les enfants de Chaoul, innocents du méfait de leur père?
5. Si l'aventure avec les Guiv'onim se termine par une rupture, quel intérêt religieux de conserver les traces de cette histoire dans le na'h?
6. Quel enseignements parlants peut-on tirer de ces démêlés avec les Guiv'onim?

II. ELEMENTS NECESSAIRES A LA COMPREHENSION DE L'HISTOIRE

Après l'arrivée des Guiv'onim dans le peuple d'Israël, tout ne rentre pas dans l'ordre. Les Guiv'onim, sont immédiatement l'objet d'une guerre punitive de la part de cinq rois voisins. Yéhochoua, qui décide de les secourir, est aidé par le soleil qui arrête sa course pour lui permettre d'écraser miraculeusement les cinq rois. Près de trois cent ans plus tard, Dieu envoie la famine sur Israël, et au bout de trois ans de famine, le roi David comprend que la famine punit une injustice du roi Chaoul envers les Guiv'onim. Chaoul a exterminé les cohanim de la ville de Nov, car ils ont aidé David à lui échapper. Selon le Talmud², les Guiv'onim, qui étaient nourris par les cohanim de Nov en échange de la servitude à laquelle Yéhochoua les avaient réduits, ont perdu leur source de subsistance avec la disparition de cette ville et ont connu la faim, voire la famine:

² *Yévamot* 78 b.

מסכת יבמות דף עח עמוד ב

ואל בית הדמים - על אשר המית הגבעונים. וכי היכן מצינו בשאול שהמית הגבעונים? אלא מתוך שהרג נוב עיר הכהנים שהיו מספיקין להם מים ומזון, מעלה עליו הכתוב כאילו הרגן.

Talmud, traité Yévamot, 78 b

A cause de la maison sanguinaire, car il a mis à mort les Guiv'onim. Mais où voit-on que Chaoul a exterminé les Guiv'onim? En fait, c'est de par l'extermination de Nov, ville des cohanim (prêtres) qui pourvoyait eau et nourriture aux Guiv'onim, que le verset attribue leur extermination à Chaoul.

Selon d'autres sources³, Chaoul a tué sept ressortissants des Guiv'onim parmi les cohanim de nov:

מצודת דוד שמואל ב פרק כא פסוק א

ואל בית הדמים - ועל מה שהיו בית שאול בית הדמים כי דם שפך ולא מיחו בו ישראל וחוזר ומפרש מהו הדם ששפך ואמר על אשר המית את הגבעונים כי כשהרג כהני נוב הרג אז גם הגבעונים שהיו בה חוטבי עצים ושואבי מים לבית ה'

Metsoudat David sur Chmouel II, chap. 21, v. 1

A cause de la maison sanguinaire: Car le clan de Chaoul est habité par le sang; car il a versé du sang sans que le peuple d'Israël l'en dissuade. Quel sang a-t-il versé? Le verset le dit: car il a tué les Guiv'onim. Car en massacrant Nov, ville de cohanim (prêtres), il a également tué les Guiv'onim qui étaient bûcherons et puiseurs d'eau pour la maison de Dieu.

David cherche à apaiser les Guiv'onim avec de l'or et de l'argent, mais ceux-ci exigent de disposer de la vie de sept descendants innocents du roi Chaoul, pour se venger de leur père, malgré l'interdiction biblique de punir les enfants pour une faute de leur père. Finalement, David décide de leur livrer deux enfants et cinq petits enfants de Chaoul, pour être pendus par vengeance. Malgré l'interdiction biblique de laisser le corps d'un pendu exposé à l'air et l'obligation de l'enterrer immédiatement après la pendaison, David décide de laisser les corps exposés à l'air pendant plus de six mois. L'épisode se termine mal et David excommunie les Guiv'onim, (qui s'étaient convertis au judaïsme à l'époque de Yéhochoua), et interdit pour toujours, tout lien matrimonial avec eux:

³ *Midrach Rabba* sur livre Bamidbar, section 8, et Rachi sur *Chmouel II*, ad hoc, citant le Talmud de Jérusalem, traité *Sanhédrin*, chap. 6, hala'ha 7.

Précisons que les Guiv'onim sont clairement considérés par le Talmud et le Midrach comme des *convertis*. Le terme *convertis* signifie une conversion totale - *guer tsedek* - et non le statut intermédiaire de *guer tochav* qui n'est tenu de respecter que les 7 lois noahides. Pour avoir la vie sauve, il suffisait aux Guiv'onim d'embrasser les 7 lois noahides et d'accepter l'asservissement au peuple juif. Mais ils n'ont pas voulu du statut de *guer tochav* et se sont convertis, quoique cette conversion soit motivée par la crainte de la puissance d'Israël et de son Dieu.

Le Midrach⁴ rapporté plus loin, considère clairement les Guiv'onim comme des convertis par intérêt - **שלא לשם שמים**. Cette conversion complexe apparaît en filigrane dans les versets suivants:

יהושע פרק ט

(ט) וַיֹּאמְרוּ אֵלָיו מֵאֶרֶץ רְחוֹקָה מְאֹד בָּאוּ עֲבָדֶיךָ לְשֵׁם יְקֹנֶךָ אֱלֹהֶיךָ כִּי שָׁמַעְנוּ שְׁמֵעוֹ וְאֵת כָּל אֲשֶׁר עָשָׂה בְּמִצְרָיִם:

(י) וְאֵת כָּל אֲשֶׁר עָשָׂה לְשָׁנֵי מַלְכֵי הָאֱמֹרִי אֲשֶׁר בְּעֶבֶר הַיַּרְדֵּן לְסִיחֹן מֶלֶךְ חֶשְׁבוֹן וְלַעֲוֹג מֶלֶךְ הַבָּשָׁן אֲשֶׁר בְּעִשְׂתָּרוֹת: [. . .]

(כד) וַיַּעֲנוּ אֶת יְהוֹשֻׁעַ וַיֹּאמְרוּ כִּי הִגַּד הַגִּד לְעַבְדֶיךָ אֵת אֲשֶׁר צִוָּה יְקֹנֶךָ אֱלֹהֶיךָ אֵת מִשָּׁה עֲבָדוֹ לְתַת לָכֶם אֵת כָּל הָאֶרֶץ וּלְהַשְׁמִיד אֵת כָּל יֹשְׁבֵי הָאֶרֶץ מִפְּנֵיכֶם וַיִּירָא מְאֹד לְנַפְשֵׁתֵינוּ מִפְּנֵיכֶם וַנַּעֲשֶׂה אֵת הַדָּבָר הַזֶּה:

Yéhochooua, chap. 9, v. 9-10, et 24

9 Ils lui répondirent: "Tes serviteurs sont venus d'un pays très éloigné, en l'honneur de l'Eternel ton Dieu. Car nous avons entendu parler de lui et de tout ce qu'il a fait en Egypte,

10 et de ce qu'il a fait aux deux rois amorréens qui demeuraient au-delà du Jourdain, à Sihôn, roi de Hesbon, et à Og, roi du Basan, qui résidait à Astaroth; [. . .]

24 Ils répondirent à Josué: "C'est que tes serviteurs avaient été informés de ce que l'Eternel, ton Dieu, a déclaré à Moïse, son serviteur, qu'il vous donnait tout ce pays et qu'il en ferait disparaître tous les habitants devant vous; alors, nous avons tremblé pour notre vie et nous avons employé cet expédient.

N'oublions pas que les Guiv'onim sont réduits à la servitude et ne jouissent pas d'un statut d'égalité. Précisons encore que l'asservissement et la conversion des Guiv'onim est accompagnée d'une interdiction temporaire pour Israël de constituer des liens matrimoniaux avec les Guiv'onim. Cette interdiction a été décidée théoriquement par Moché et reprise concrètement, puis élargie par Yéhochooua, qui interdit le mariage avec les Guiv'onim durant toute la période où le temple est construit:

⁴ *Midrach rabba*, Bamidbar, section 8

תלמוד בבלי מסכת יבמות דף עט עמוד א

ונתינים דוד גזר עליהם? משה גזר עליהם, דכתיב: +דברים כ"ט+ מחוטב עציך עד שואב מימך! משה גזר לההוא דרא, דוד גזר לכולי דרא. ואכתי הושע גזר עליהו, דכתיב: +יהושע ט'+ ויתנם יהושע ביום ההוא חוטבי עצים ושואבי מים לעדה ולמזבח ה'! יהושע גזר בזמן שבית המקדש קיים, דוד גזר בזמן שאין בית המקדש קיים.

Talmud traité Yévamot 79 b

David est-il bien l'auteur de l'interdiction du mariage avec les Guiv'onim? C'est Moché qui l'a décidée! Comme il est dit (*Deut. 29, 10*): de ton bûcheron à ton puiseur d'eau. Moché a limité son interdiction à sa génération, mais David l'a étendue aux autres générations. Pourtant, c'est Yéhochooua qui l'a décidée! Comme il est dit (*Josué 9, 27*): Yéhochooua en a fait des bûcherons et des puiseurs d'eau pour l'autel de Dieu. Yéhochooua l'a interdit tant que le Temple demeure construit et David l'a interdit même après la destruction du Temple.

Le Talmud considère que l'asservissement implique nécessairement une interdiction de mariage, car la réalisation concrète d'un lien de mariage entre un homme libre et une esclave ou une femme libre et un esclave, est difficilement concevable. Il est possible que le statut d'esclave dénature le sens même d'un lien de mariage avec un être libre, d'où son invalidité. La Tora interdisant à un homme ou une femme libre de se marier avec un esclave cananéen, cette interdiction biblique serait imitée par Yéhochooua dans le cas des Guiv'onim.

III. YEHOCHOUA VIENT AU SECOURS DES GUIV'ONIM

Cela étant posé, la décision de Yéhochooua de secourir les Guiv'onim est étonnante. Certes, Yéhochooua est lié par une alliance conclue avec les Guiv'onim. Mais quand cinq rois indigènes viennent les punir pour leur capitulation avec Israël, ce n'est pas l'affaire du peuple juif, c'est un conflit entre cananéens. On ne voit pas pourquoi Yéhochooua et son peuple devraient s'impliquer dans cette querelle. Il est facile, voire normal, de rejeter sur les Guiv'onim la responsabilité de cette menace et de les abandonner à leur sort.

Le Midrach reconstitue un dialogue entre Dieu et Yéhochooua, sur l'hésitation de Yéhochooua à intervenir en faveur des Guiv'onim:

Précisons que Hochéa n'est autre que Yéhochooua.

במדבר רבה (וילנא) פרשה ח ד"ה ד איש או

שבשעה שאמרו הגבעונים (יהושע י) עלה אלינו מהרה והושיעה לנו ועזרנו באותה שעה אמר יהושע וכי בשביל הגרים הללו אנו מטריחים על הצבור א"ל הקב"ה יהושע אם תרחיק את הרחוקי' סופך לרחק את הקרובי' צא ולמד מהיכן הוא מטעך לא מן הגרי' שנא' (בראשי' מו) וַיִּגְדַּל לְיוֹסֵף בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם אֲשֶׁר יָלְדָה לוֹ אֶסְנַת בֵּת פּוּטִי פָרַע כִּהֵן אֵן אֶת מְנַשֶּׁה וְאֶת אֶפְרַיִם, וכת' למטה אפרים הושע בן נון

Midrach Raba, Bamidbar, section 8

Quand les Guiv'onim ont dit à Yéhochoua: "Viens vite à nous, sauve nous, et aide nous!", Yéhochoua s'est dit: "Faut-il déranger le peuple pour des simples convertis?" Dieu lui dit: "Yéhochoua, si tu éloignes les éloignés, tu devras éloigner les proches. Rappelle-toi d'où tu es issu. N'est-ce pas de convertis?" Comme il est dit: 20 Il naquit à Yossef, dans le pays d'Égypte; Assenath, fille de Pôti-Féra, prêtre d'On, les lui enfanta: Ménaché et Éphraïm. Il est écrit (*Nombres* 13. 8): Pour la tribu d'Éphraïm: Hochéa fils de Noun.

Yéhochoua considère que le statut de convertis-esclaves des Guiv'onim ne leur accorde pas le droit à protection du peuple juif. Le peuple n'est pas responsable de ces *convertis par intérêt*⁵, qui de surcroît l'ont trompé pour avoir la vie sauve.

Mais Dieu prend soudain le parti des Guiv'onim. L'argument que Dieu oppose à Yéhochoua n'est pas un artifice purement formel. Dieu rappelle à Yéhochoua la fragilité de sa propre identité. Son propre ancêtre Efrayim est issu de l'union de Yossef avec la fille convertie d'un prêtre égyptien. Dieu lui fait comprendre que déconsidérer un peuple à cause de son origine idolâtre, n'a de sens que si l'on accorde une valeur en soi à la noblesse de naissance. Mais l'analyse rationnelle de la noblesse de naissance, révèle que la naissance ne touche pas à l'essence d'un être humain, qui est à construire personnellement par chacun. La noblesse de naissance est une considération pragmatique, en la matière d'un cadre généalogique qui cultive dans les êtres une élévation morale et spirituelle, mais elle ne peut donner lieu à jugement de valeur sur l'essence des êtres humains. Certes la distinction entre un juif de naissance et un converti, est d'ordre généalogique. Mais la généalogie ne définit pas la valeur des êtres humains, elle ne fait qu'utiliser la référence identitaire généalogique comme porteuse des valeurs morales et spirituelles de la Tora. Le concept de juif de naissance n'est qu'un moyen formel pour cultiver une intériorité en chacun, mais elle ne peut jamais la remplacer.

C'est peut-être cela que Dieu répond à Yéhochoua: s'il considère la naissance comme un critère pour abandonner les Guiv'onim convertis à leur sort, alors il perd le sens de sa propre identité, car lui-même est issu d'une conversion. Si la définition de la valeur d'un être humain passe par la naissance, Yéhochoua est lui-même touché. Mais si la naissance n'est qu'un moyen extérieur, alors les Guiv'onim doivent être secourus car ces sont des juifs qui partagent avec les juifs de naissance, la vérité de la Avodat

⁵ Il ne s'agit pas d'une invalidité hala'hique de la conversion mais d'une question de sincérité plus profonde au niveau du lien avec la Torah et Dieu.

Hachem (service de Dieu par la pratique des commandements). Il ne faut pas prendre le moyen pour un but.

Ce risque de confusion entre la judaïté de naissance comme moyen ou comme valeur en soi, est déjà présent dans le 'Houmach:

מסכת בבא מציעא דף נט' ב'

מאי דכתיב וְגַר לֹא-תוֹנֶה, וְלֹא תִלְחָצְנֻוּ כִּי-גֵרִים הֵייתֶם, בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם, רַבִּי נֹתָן אוֹמֵר מוֹם שֶׁבַךְ אֵל תוֹמֵר לַחֲבֵרְךָ.

Talmud traité Baba Metsia 59 b

Quel est le sens du verset suivant: Tu ne contristeras point l'étranger ni ne le molesteras; car vous-mêmes avez été étrangers en Egypte? Rabbi Nathan dit: N'accuse pas autrui de tes propres imperfections.

Selon cette guemara, on ne peut s'adresser à un converti en termes blessants ou dépréciateurs en rapports avec son statut d'étranger, car nous portons ce statut dans notre propre identité. Nous devons savoir que notre naissance ne nous donne pas une **supériorité d'essence** face au converti, car en définitive c'est notre relation à Dieu qui détermine notre vraie valeur. D'ailleurs, il est clair que c'est l'intériorité acquise durant notre vie qui nous accompagne dans notre mort, mais non notre statut de naissance.

IV. PARTICULARITE DES MIRACLES DE LA GUERRE DE GUIV'ON

Dieu intervient par deux fois dans cette guerre sur un mode inhabituel. Alors que dans l'ensemble du livre de *Yéhochooua*, Dieu lui donne la force de vaincre ses ennemis, ici le texte fait intervenir Dieu comme acteur direct dans la guerre: Dieu jette des pierres sur les rois en déroute. D'autre part, les astres qui président au déroulement du temps obéissent à Yéhochooua quand il demande l'arrêt du soleil et de la lune (v11-14)

On ne peut s'empêcher de faire un lien entre la défense de la cause des Guiv'onim et ces deux miracles inhabituels.

Le fait que le peuple juif et son chef partent secourir les Guiv'onim, est une forme de dépassement des capacités habituelles d'un être humain. On a vu que Yéhochooua hésite avant de lancer le peuple dans cette expédition et que cette hésitation avait sa justification. La réaction de Dieu revêt par conséquent une forme exceptionnelle, tant par l'intervention de Dieu comme acteur dans cette guerre que dans l'arrêt du temps, qui fait partie du cadre même de la création. L'homme ne peut rien concevoir en dehors du temps, mais ici le dépassement du peuple juif, lui accorde la soumission du cycle du temps. Cette idée est exprimée dans le midrach suivant:

בראשית רבה (וילנא) פרשה ו

ולמשול ביום ובלילה וגו', א"ר אילפא אם לענין המאורות הלא כבר נאמר את המאור הגדול לממשלת היום, ומה ת"ל ולמשול ביום ובלילה אלא אלו הצדיקים שהן שולטין במה שנברא להאיר ביום ובמה שנברא להאיר בלילה, הה"ד (יהושע י) וידם השמש וירח עמד עד יקום גוי אויביו הלא היא כתובה על ספר הישר, מאי ספר הישר, ספר אברהם יצחק ויעקב,

Midrach Raba, Berechit, section 6

Pour gouverner jour et nuit. Rabbi Ilfa dit: s'il s'agit des astres, il est déjà écrit: le grand astre pour gouverner le jour, pourquoi répéter alors Pour gouverner jour et nuit? Il s'agit des justes qui gouvernent sur ce qui est créé pour gouverner le jour et sur ce qui est créé pour gouverner la nuit. Comme il est écrit: Et le soleil s'arrêta et la lune fit halte, jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis, ainsi qu'il est écrit dans le Livre de Yachâr. Qu'est ce que le Livre de Yachâr? Celui de Avraham de Its'hak et de Yaacov.

Le midrach affirme clairement que la piété de Yéhochoua dans son intervention en faveur des Guiv'onim, lui fait mériter de dominer les fondements de la création et que cette domination est potentiellement prévue depuis les six jours de la création.

V. LE ROI DAVID ET LES GUIV'ONIM

Le roi David peine lui-aussi face aux Guiv'onim. Après trois ans de famine, il ne devine pas que Dieu punit l'ensemble du peuple d'Israël pour avoir collaboré silencieusement avec Chaoul qui a privé les Guiv'onim de leur subsistance en exterminant la ville de Nov. C'est Dieu qui doit lui dire que la famine est due à une injustice faite aux Guiv'onim:

שמואל ב פרק כא

(א) וַיְהִי רָעַב בְּיַמֵּי דָוִד שְׁלֹשׁ שָׁנִים שָׁנָה אַחֲרֵי שָׁנָה וַיִּבְקֶשׂ דָּוִד אֶת פְּנֵי יְקֹנָן ס וַיֹּאמֶר יְקֹנָן אֶל שָׂאוּל וְאֶל בֵּית הַדְּמִים עַל אֲשֶׁר הִמִּית אֶת הַגְּבְעֹנִים:

Chmouel II, chap. 21, v. 1-10

1 Il y eut une famine du temps de David, durant trois années consécutives. David consulta le Seigneur, qui répondit: "C'est à cause de Saül, de cette maison de sang, qui a fait périr les Gabaonites."

Une fois de plus, le peuple juif est accusé de maltraiter les Guiv'onim, comme si le rôle des Guiv'onim était d'apprendre au peuple juif la relation à avoir avec les convertis.

Le midrach va plus loin. Il n'hésite pas à dire que le roi David ne comprend pas la justice divine et qu'il demande à Dieu si la cause des Guiv'onim justifie vraiment de punir tout le peuple:

במדבר רבה (וילנא) פרשה ח ד"ה ד איש או

א"ר אלעזר כתיב (צפניה ב) בקשו את ה' כל ענוי הארץ אשר משפטו פעלו מהו אשר משפטו פעלו שהוא עושה משפטו ופעלו כאחת את מוצא הקב"ה תובע משפטן של גבעונים מן שאול וזוכר פעולתו של שאול לשלם לו שכר טוב באותה שעה אמר דוד וכי בשביל הגרים הללו עשה הקב"ה לעמו כן א"ל הקב"ה אם תרחיק את הרחוקים סופך לרחק את הקרובים צא ולמד יהושע רבך שבשעה שאמרו הגבעונים (יהושע י) עלה אלינו מהרה והושיעה לנו ועזרנו באותה שעה אמר יהושע וכי בשביל הגרים הללו אנו מטריחים על הצבור א"ל הקב"ה יהושע אם תרחיק את הרחוקי' סופך לרחק את הקרובי' צא ולמד מהיכן הוא מטעך לא מן הגרי' שנא' (בראשי' מו) ויולד ליוסף בארץ מצרים וגו' וכת' למטה אפרים הושע בן נון, מיד (שמואל ב כא) ויקרא המלך לגבעונים ויאמר אליהם. . .

Midrach Raba, Bamidbar, section 8, § 4

Rabbi El'azar dit: Il est écrit (*Sophonie* 2, 3): "Implorez Dieu, ô humbles du monde, vous qui accomplissez sa justice!" Que veut dire: vous qui accomplissez sa justice? Il s'agit du Dieu qui réclame l'injustice faite au Guiv'onim par Chaoul et se souvient en même temps des bonnes actions de Chaoul pour l'en récompenser. A cet instant David s'est dit: "Quoi? Pour ces convertis Dieu fait cela (la famine) à son peuple?" Dieu lui répond: "Si tu éloignes les éloignés, tu devras éloigner les proches. Apprends-le de ton maître Yéhochoua. Quand les Guiv'onim ont dit à Yéhochoua: "Viens-vite à nous, sauve nous, et aide-nous!", Yéhochoua s'est dit: faut-il déranger le peuple pour des simples convertis? Dieu lui dit: Yéhochoua, si tu éloignes les éloignés, tu finiras par éloigner les proches. Rappelle-toi d'où tu es issu. N'est-ce pas de convertis? Comme il est dit: 20 Il naquit à Yossef, dans le pays d'Égypte; Assenath, fille de Pôti-Féra, prêtre d'On, les lui enfanta: Ménaché et Éphraïm. Il est écrit (*Nombres* 13. 8): Pour la tribu d'Éphraïm: Hochéa fils de Noun. Immédiatement David appelle les Guiv'onim pour leur parler ainsi...

Dieu doit rappeler à David ce qu'il a rappelé à Yéhochoua, il semblerait que le devoir de protection des Guiv'onim n'est pas chose acquise.

David comprend qu'il doit dialoguer avec les Guiv'onim pour obtenir leur pardon et qu'ils respectent l'héritage de Dieu, c'est-à-dire la parole divine portée par le comportement du peuple juif:

שמואל ב פרק כא

(ג) וַיֹּאמֶר דָּוִד אֶל הַגְּבֵעֹנִים מָה אַעֲשֶׂה לָכֶם וּבְמָה אֶכְפֹּר וּבְרַכּוּ אֶת נַחֲלַת יְקֹוֹק:

Chmouel II, chap. 21, v. 3

3 David donc dit aux Gabaonites: "Que dois-je faire pour vous et quelle expiation vous offrir, pour que vous bénissiez l'héritage du Seigneur? "

Mais à cet instant, les Guiv'onim font une erreur terrible, qui coûtera très cher, à la fois au peuple juif, mais surtout à eux-mêmes:

שמואל ב פרק כא

(ד) וַיֹּאמְרוּ לוֹ הַגְּבֵעֹנִים אֵין לִי לָנוּ כֶּסֶף וְזָהָב עִם שְׂאוּל וְעַם בֵּיתוֹ וְאֵין לָנוּ אִישׁ לְהַמִּית בְּיִשְׂרָאֵל וַיֹּאמֶר מָה אַתֶּם אֹמְרִים אַעֲשֶׂה לָכֶם:

(ה) וַיֹּאמְרוּ אֶל הַמֶּלֶךְ הָאִישׁ אֲשֶׁר כָּלָנוּ וְאֲשֶׁר דָּמָה לָנוּ נִשְׁמְדָנוּ מִהַתִּיצֵב בְּכָל גְּבַל יִשְׂרָאֵל:

(ו) יִתֵּן יִתֵּן לָנוּ שִׁבְעָה אָנָשִׁים מִבְּנֵי וְהוֹקְעָנוּם לִיקוֹק בְּגִבְעַת שְׂאוּל בְּחִיר יְקֹוֹק ס וַיֹּאמֶר הַמֶּלֶךְ אָנִי אֶתֵּן:

Chmouel II, chap. 21, v. 4-6

4 Les Gabaonites lui répondirent: "Nous n'avons ni argent ni or à réclamer de Saül et de sa maison, ni aucun homme à faire mourir en Israël." Et il dit: "Que voulez-vous donc? Je vous l'accorderai."

5 Ils dirent au roi: "L'homme qui nous extermina, qui avait médité notre ruine, notre disparition totale du territoire d'Israël,

6 qu'on nous livre sept de ses fils, nous les pendrons devant le Seigneur, sur la colline de Saül, de cet élu du Seigneur!" Le roi répondit: "Je les livrerai."

Les Guiv'onim ne veulent rien entendre, excepté de pendre sept descendants de Chaoul pour se venger de lui. David ne comprend pas comment les Guiv'onim sont capables d'exiger le meurtre d'innocents et n'envisagent aucune autre manière de pardonner à Chaoul. Ce dialogue dramatique est décrit dans le midrach:

במדבר רבה (וילנא) פרשה ח ד"ה ד איש או

ויקרא המלך לגבעונים ויאמר אליהם והגבעונים וגו' מה שאמר הכתוב (שם /שמואל ב' כ"א/) והגבעונים לא מבני ישראל המה וכי מה ענין זה לזה אלא כך אמר הכתוב לפי שקרא דוד לגבעונים ואמר אליהם מה שאמר ולא קבלו ממנו לכך והגבעונים לא מבני ישראל המה שעמד דוד וריחקן שלא יבאו בקהל וזו היא ששינו שנתנים אסורים לבא בקהל באותה שעה אמר דוד ג' מתנות נתן הקב"ה לישראל רחמנין וביישנין וגומלי חסדים רחמנין [. . .] ואלו אין בהם אחד מאלה מיד עמד וריחקן הה"ד והגבעונים לא מבני ישראל המה אין ראויין אלו להתערב עמהם אע"פ שגרים הם לא עמדו אבותיהם על הר סיני,

Midrach Raba, Bamidbar, section 8, § 4

"Le roi fit appeler les Guiv'onim et leur parla. Les Giv'onim ne faisaient pas partie des enfants d'Israël, mais des Emorréens survivants; les Israélites les avaient épargnés par serment, mais Saül, dans son zèle pour Israël et pour Juda, avait entrepris de les frapper". Quel rapport entre le premier verset et Les Giv'onim ne faisaient pas partie des enfants d'Israël? Voici le sens du verset: David a fait appeler les Guiv'onim, leur a parlé (pour qu'ils pardonnent à Chaoul), mais ils ont refusé ses propositions. C'est pourquoi les Giv'onim ne faisaient pas partie des enfants d'Israël. David les a éloignés en interdisant tout lien matrimonial avec la communauté. Comme le dit la michna: Les Netinim (Guiv'onim) sont interdits (de mariage avec autres juifs).

A cet instant, David s'est dit: Le saint béni soit-il a fait trois cadeaux à Israël: Ils sont miséricordieux, réservés et généreux. [. . .] Mais ceux là n'ont pas ces qualités. Il décida de les éloigner. Comme il est dit: Les Giv'onim ne faisaient pas partie des enfants d'Israël. Il n'est pas souhaitable qu'ils se mélangent à Israël. Quoiqu'ils soient convertis leurs ancêtres n'étaient pas présents au mont Sinaï.

Pour David, la cruauté des Guiv'onim ne peut cohabiter avec le peuple d'Israël. Le midrach et le Talmud⁶ approuvent la décision de David, qui scelle pour toujours le statut matrimonial des Guiv'onim: ils ne pourront jamais contracter de mariage avec un juif de naissance:

⁶ Voir traité *Yévamot* 79 a.

מסכת יבמות דף עח עמוד ב

מתני'. ממזרין ונתנין אסורין ואיסורן איסור עולם, אחד זכרים ואחד נקבות.

Talmud traité Yévamot 78 b

Michna: Les bâtards et les Netinim (Guiv'onim) sont interdits (de mariage avec autres juifs), et cette interdiction est éternelle, les mâles comme les femelles.

Nous découvrons une première contradiction apparente dans le comportement de David. D'une part, il doit accepter de punir l'injustice infligée par le roi Chaoul à un *peuple de convertis* et par la collaboration silencieuse du peuple, mais d'autre part, il décide de les exclure pour toujours de tout lien matrimonial avec le peuple témoin du mont Sinaï. Par définition, les convertis n'ont pas participé à l'aventure du Sinaï avec le reste du peuple, ils s'y joignent en cours de route. Mais ce qui est encore plus incroyable, c'est que la décision d'écarter les Guiv'onim de la famille d'Israël, n'altère en rien la volonté de David rétablir la justice aux yeux des Guiv'onim et aux yeux du monde. L'exclusion des Guiv'onim n'a rien à voir avec leur droit d'obtenir justice jusqu'au bout, même au prix de transgressions multiples du texte de la Tora, comme on va le découvrir.

David accède donc à la requête des Guiv'onim et après une procédure assez complexe décrite longuement dans le Talmud⁷, il parvient à désigner sept descendants de Chaoul pour les destiner à une mort punitive dans les mains vengeresses des Guiv'onim. Les descendants ont été choisis par volonté divine, par l'intermédiaire de l'attrait ou rejet de chaque descendant de Chaoul qui défilait un par un devant l'arche sainte. Le midrach décrit le regard des nations devant les transgressions réalisées pour rendre justice aux Guiv'onim:

⁷ Voir traité Yévamot 79 a.

במדבר רבה (וילנא) פרשה ח ד"ה ד איש או

והיו אומות העולם אומרים תורתן של אלו פלסטון היא כתוב בתורתן לא תלין נבלתו ואלו תלויים ז' חדשים כתיב בתורתן אין דנים שנים ביום אחד ואלו שבעתם יחד כתוב בתורה לא יומתו אבות על בנים ואלו מתים בעון אבותם והיו שואלים עליהם מה חטאו אלו שנשתנית מדת הדין והיו ישראל אומרים להם אבותיהם של אלו פשטו ידיהם בגרים גרורים א"ל וכי מה טיבן אמרו להם אלו הגרים שנתגייירו בימי יהושע אמרו להם וכי בשביל הגרים הגרורים הארורים הללו עשה הקב"ה לעמו כן מה בבני מלכים כן בהדיוטות עאכ"ו מה אם אלו שלא נתגייירו לשם שמים ראו היאך תבע הקב"ה את דמן המתגייר לש"ש עאכ"ו ודאי אין אלוה כאלהיהם ואין אומה כאומתם ואין לנו לידבק אלא באומה זו שאלהיה גדול מכל אלהים מיד נתגייירו הרבה גרים מאו"ה באותה שעה ק"נ אלף

Midrach Raba, Bamidbar, section 8, § 4

Les nations disaient: Leur respect de la Tora n'est qu'une apparence. Il est écrit dans leur Tora: Tu ne laisseras pas le cadavre passer la nuit sur la potence, et ces corps sont exposés pendant sept mois. Il est écrit dans leur Tora: on ne condamne pas deux hommes le même jour, et ils en condamnent sept en même temps. Il est écrit dans leur Tora: Les parents ne mourront pas à la place des enfants (et les enfants à la place des parents), et ceux là sont mis à mort pour la faute de leur père. Ils questionnaient à leur sujet: Que peut être leur faute pour subir un traitement pareil? Israël leur répondait: Leurs pères ont porté la main sur des convertis médiocres. Les nations leur disaient: Mais qui sont ces convertis? Ils leur répondaient: Ce sont des convertis du temps de Yéhochoua. Les nations leur disaient: Quoi? C'est pour ces médiocres et maudits convertis, que Dieu a agi ainsi envers son peuple! S'il agit ainsi envers des fils de roi, à plus forte raison envers des simples gens! Si Dieu venge ainsi le sang de ceux qui se sont convertis par intérêt, à plus forte raison pour des convertis désintéressés! Il est certain qu'il n'y a aucun Dieu comme le leur, et aucun peuple comme le leur! Il ne nous reste qu'à entrer dans ce peuple, dont le Dieu est plus grand que tous les dieux! Immédiatement, cent cinquante mille convertis issus des nations se sont convertis.

David permet trois transgressions:

1. Les Guiv'onim jugent sept condamnés le même jour, alors qu'il est interdit de condamner plus d'un homme par jour.
2. Ils punissent les enfants sur une faute de leur père, alors que la Tora l'interdit rigoureusement.
3. Ils laissent les sept condamnés pendus à l'air libre pendant 6 mois, alors que la Tora interdit de laisser un pendu sur la potence jusqu'au soir.

Qu'est qui donne à David le droit de permettre une transgression de cette gravité?

La Guemara répond en quelques mots:

מסכת יבמות דף עט' ב'

והא כתיב: +דברים כ"ד+ לא יומתו אבות על בנים ובנים לו יומתו על אבות איש בחטאו יומתו! אמר רבי חייא בר אבא אמר רבי יוחנן: מוטב שתעקר אות אחת מן התורה ואל יתחלל שם שמים בפרהסיא. +שמואל ב' כ"א+ ותקח רצפה בת איה את השק ותטהו לה אל הצור מתחלת קציר עד נתך מים עליהם מן השמים ולא נתנה עוף השמים לנוח עליהם יומם וחית השדה לילה, והא כתיב: +דברים כ"א+ לא תלין נבלתו על העץ! אמר רבי יוחנן משום רבי שמעון בן יהוודק: מוטב שתעקר אות אחת מן התורה ויתקדש שם שמים בפרהסיא

Talmud traité Yévamot 79 b

Pourtant il est écrit (*Deut. 24; 16*): Les parents ne seront pas mis à mort à la place des enfants, et les enfants ne seront pas mis à mort à la place des parents, chacun sera mis à mort par sa propre faute! Rabbi 'Hiya bar Abba dit au nom de Rabbi Yo'hanane: Mieux vaut qu'un mot de la Tora soit déraciné, que le Nom du ciel soit profané en public.

(Le verset dit:) Riçpa, fille d'Ayya, prit un sac qu'elle étendit pour son usage sur la pierre, depuis le commencement de la moisson jusqu'à ce que l'eau du ciel tombât sur eux; et elle ne permit ni aux oiseaux du ciel d'approcher de ces corps le jour, ni aux bêtes sauvages la nuit. Il est pourtant écrit (*Deut. 21, 23*): Son cadavre ne doit pas passer la nuit sur la potence! Rabbi Yo'hanane dit au nom de Rabbi Chimon fils de Yéhotsadak: Mieux vaut qu'un mot de la Tora soit déraciné et que le Nom du ciel soit sanctifié en public.

La justice sera rendue aux Guiv'onim aux prix de lourds sacrifices et de graves transgressions, car le Nom de Dieu ne doit pas être terni par l'idée que le peuple qui porte Sa vérité, lèserait les moins nobles des convertis. La réaction des nations confirme la pureté des intentions de David dans son souci de rétablir la justice.



Conclusion

La relation aux Guiv'onim est riche d'enseignements pour Israël:

Les Guiv'onim suscitent un questionnement sur l'identité juive et plus particulièrement sur les limites de la distinction entre le converti et le juif de naissance. Ce questionnement touche à un point particulièrement sensible jusqu'aujourd'hui: celui de la valeur de la judaïté de naissance par rapport au converti. Prenant à revers le penchant naturel de l'homme, ce questionnement permet de rester éveillé sur ce qui donne à un homme sa vraie valeur: ce qu'il est lui-même et non pas dans quelle communauté il est né.

Mais c'est surtout la grandeur du roi David qui apparaît dans cet épisode. Il rend justice aux Guiv'onim devant la face du monde, sans égards aux plus nobles descendants du roi Chaoul et au prix d'une triple transgression de la loi biblique. Cette communauté complexe, dont la conversion est boiteuse depuis le premier jour, a droit à toute la justice de Dieu et de son peuple.

Cependant, le roi d'Israël, juge les Guiv'onim définitivement inaptes moralement pour faire partie de ceux qui ont vécu la révélation de la Tora au mont Sinaï et portent en eux une haute exigence de moralité. La cruauté des Guiv'onim ne pourra jamais s'allier avec le destin de ceux qui perpétuent cette exigence.

Politiquement ces deux actions semblent contradictoires, mais le roi David, qui n'est guidé que par la vérité, ne voit aucune incohérence. Le respect des êtres humains que sont les Guiv'onim et la sanctification du Nom, impliquent les plus grands sacrifices, mais ces éléments n'altèrent pas l'exigence morale portée par le peuple juif. Même si l'on doit entendre la cause des Guiv'onim, leurs ancêtres n'étaient pas présents au mont Sinaï. Au delà de tout sentimentalisme et loin des idéologies, David n'est guidé que par la vérité. C'est cette vérité qui lui ordonne l'exclusion tragique des Guiv'onim, en même temps que le rétablissement de l'injustice qui leur a été faite.

La grandeur de David consiste dans le dépassement des contradictions d'ordre temporel, pour se dévouer totalement à la vérité, quelque soit l'endroit où elle mène. Sous un autre angle, le Talmud relève cette dualité dans la personnalité de David:

תלמוד בבלי מסכת מועד קטן דף טז עמוד ב

הוא עדינו העצני - כשהיה יושב ועוסק בתורה - היה מעדן
עצמו כתולעת, ובשעה שיוצא למלחמה - היה מקשה עצמו
כעץ.

Talmud traité Moed Katan 16 b

C'est 'Adino ha-etzni: Quand il s'adonnait à l'étude de la Tora il était délicat comme une chenille et quand il partait en guerre, il s'endurcissait comme du bois.

La conversion massive provoquée par l'affaire des Guiv'onim montre que les nations ont admiré la grandeur de Dieu et de son peuple malgré l'exclusion des Guiv'onim. Les

nations ont perçu que la relation entre le peuple juif et Dieu est indemne d'intérêts terrestres et qu'elle dépasse les clichés traditionnels:

במדבר רבה (וילנא) פרשה ח ד"ה ד איש או

אמרו להם וכי בשביל הגרים הגרורים הארורים הללו עשה הקב"ה לעמו כן מה בבני מלכים כן בהדיוטות עאכ"ו מה אם אלו שלא נתגיירו לשם שמים ראו היאך תבע הקב"ה את דמן המתגייר לש"ש עאכ"ו ודאי אין אלוה כאלהיהם ואין אומה כאומתם ואין לנו לידבק אלא באומה זו שאלהיה גדול מכל אלהים מיד נתגיירו הרבה גרים מאו"ה באותה שעה ק"נ אלף

Midrach Raba, Bamidbar, section 8, § 4

Les nations leur disaient: Quoi? C'est pour ces médiocres et maudits convertis, que Dieu a agi ainsi envers son peuple! S'il agit ainsi envers des fils de roi, à plus forte raison envers des simples gens! Si Dieu venge ainsi le sang de ceux qui se sont convertis par intérêt, à plus forte raison pour des convertis désintéressés! Il est certain qu'il n'y a aucun Dieu comme le leur, et aucun peuple comme le leur! Il ne nous reste qu'à entrer dans ce peuple, dont le Dieu est plus grand que tous les dieux! Immédiatement, cent cinquante mille convertis issus des nations se sont convertis.

Ouverture:

Comparer cette lecture avec celle d'Emmanuel Levinas dans "*quatre lectures talmudiques*", Paris, 1968, p. 56-64, qui aborde le passage de Samuel II à la lecture de 'Hagal, et la vengeance des Guiv'onim. Il y fait ressortir l'idée selon laquelle, en exigeant une cruelle loi du talion qui ne peut leur être refusée, les Guiv'onim se mettent hors de la communauté d'Israël, et fait ressortir finalement le contraste entre la cruauté de l'ordre rationnel et l'abnégation individuelle de Ritspa bat Aya.